

6.2. Délégué interministériel en charge du dialogue social et de la protection sociale généralisée

Siège Adresse géographique du siège	Rue Tepano JAUSSEN – Immeuble Papineau 3 ^{ème} étage
Adresse postale	BP 308 - 98713 Papeete – Tahiti
Téléphone	40 50 80 00
Courriel	Pierre.frebault@travail.gov.pf
Délégué : M. Pierre FREBAULT	

Au cours de l'année 2024, le délégué interministériel a œuvré dans les domaines suivants :

- En matière de dialogue social :

- o Intervention en faveur du déblocage des conflits sociaux dans le secteur aérien : grève des agents d'ADT, grève des pompiers des aéroports gérés par l'aviation civile
- o Animation des réunions de négociations salariale annuelles à la direction du travail qui a permis d'une part, de faciliter la signature des accords portant revalorisation salariale, et d'autre part d'ouvrir la réflexion sur la nécessité d'un changement de l'indice de référence pour l'évolution du SMIG

- En matière de PSG :

- o Réunions interministérielles et travaux portant sur le financement de la PSG
- o Réunions de travail sur la réforme de la PSG : réforme portant sur les conditions d'affiliation des ressortissants du régime des non-salariés (RNS) –

- En matière de droit du travail :

- o Réunions du comité tripartite d'orientations des réformes du code du travail
- o Travail illégal : à l'origine de l'arrêté n° 159 CM du 10 février 2025 ayant pour objectif de faciliter et de sécuriser les contrôles des inspecteurs et des contrôleurs du travail en matière de travail illégal et plus spécifiquement ceux relatifs aux travailleurs indépendants
- o Membre de l'observatoire de l'emploi
- o Membre de la commission tripartite de l'emploi local